

**DÉCISION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS**

Bureau n° 2025/01

Réunion du 13 février 2025

Nombre de membres ayant voix délibérative : 4	Nombre de membres présents à la séance : 4
Date de la convocation : vendredi 7 février 2025	

N° 3

Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans

**Subvention d'investissement pour des travaux d'extension et d'aménagement
du CIS de SAINT-JACQUES – LA GOUTELLE**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 13 février, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme (SDIS 63), dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, président du Conseil d'administration.

Présents :

Membres ayant voix délibérative :

- Jean-Paul CUZIN
- Valérie PRUNIER
- Cédric MEYNIER
- Olivier CHAMBON

Excusé :

Membre ayant voix consultative :

- Pascale BRUN

Lors de sa séance du 26 septembre 2024, le Bureau du CA du SDIS 63 a accepté la participation financière de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans pour l'aménagement des vestiaires et des sanitaires des centres d'incendie et de secours de Condat – Saint-Avit et de Saint-Jacques – La Goutelle, cela pour un montant forfaitaire de 30 000 €.

En effet, la communauté de communes a souhaité accompagner le regroupement de l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires à Saint-Avit et à La Goutelle suite à la création de la communauté de centres de Condat – Saint-Avit et de la communauté de centres de Saint-Jacques-d'Ambur – La Goutelle.

Afin d'assurer de meilleures conditions de travail aux sapeurs-pompiers de Condat – Saint-Avit, un projet d'aménagement de vestiaires et de sanitaires sur une surface nouvelle mise à disposition par la commune a été évalué à 45 000 € TTC. Pour ce qui tient de la communauté de centres de Saint-Jacques-d'Ambur – La Goutelle, le projet comprend la création d'une extension et le réaménagement des surfaces déjà mises à disposition. Le projet est évalué à 200 000 € TTC.

La communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans a souhaité accompagner ces deux projets. Le 18 juin 2024, le conseil communautaire a voté une enveloppe de 30 000 € pour soutenir les projets sur les deux structures. Depuis, une enveloppe supplémentaire de 15 000 € a été accordée pour le projet de de Saint-Jacques – La Goutelle.

Ces sommes feront l'objet de versements sous la forme de subventions d'investissement forfaitaires dont les modalités de versement sont définies dans deux conventions entre la communauté de communes et le SDIS 63. Le but est de permettre une organisation plus efficiente à court terme.

Étant entendu que la communauté de communes ne peut bénéficier du FCTVA sur ce financement compte tenu que les travaux sont réalisés par le SDIS, la participation intercommunale est établie sur la base du montant HT des travaux. Il s'agira alors pour elle de verser deux subventions d'investissement forfaitaires. En aucun cas, la communauté de communes ne pourra être sollicitée pour participer au financement du fonctionnement du centre.

Les modalités de la participation financière sont établies dans une première convention pour le projet Condat – Saint-Avit. Il s'agit d'établir celles pour le projet de Saint-Jacques – La Goutelle dans la convention jointes.

Cette recette sera inscrite au budget primitif 2025.

DÉCISION

Après en avoir débattu, le Bureau décide, à l'unanimité :

- **d'accepter une participation financière supplémentaire de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans pour l'extension et l'aménagement du centre d'incendie et de secours de Saint-Jacques – La Goutelle, cela pour un montant forfaitaire de 15 000 € (soit au total 30 000 €) ;**
 - **de valider les modalités de versement établies dans le projet de convention ci-annexée ;**
 - **d'autoriser Monsieur le Président du conseil d'administration à signer la convention.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Clermont-Ferrand, le 13 FEV. 2025

Le président
du conseil d'administration du SDIS 63,


Jean-Paul CUZIN

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20250213-25_11193-DE
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025